

Les échos du CE

Réunions des 27 octobre et 10 novembre 2016

Consultation sur les jours de ponts 2017

La direction propose deux jours de ponts : les 26 mai et 14 août.

Les élus alertent sur la situation des agents à temps partiel sur les jours de ponts : en effet, les agents à temps partiel à la journée peuvent récupérer un jour mobile, mais les agents à temps partiel sur une demi-journée perdent ½ journée mobile.

La direction propose la « solution » suivante : un agent travaillant à 90% sur 4,5 jours peut demander une modification de temps partiel pour changer la journée de travail; l'agent devra redemander ensuite une modification pour retrouver sa journée initiale.

Vote : 5 abstentions (SNU et CGT) et 10 pour (CFDT, CGC, FO, SNAP)

Point NPDE

L'ensemble des élus déplore la pauvreté du document transmis par la direction. Le SNU souligne qu'il n'y a aucun contexte ni élément de comparaison aux chiffres présentés.

Le SNU alerte sur :

- Les difficultés de traitement avec Arvato.

La direction reconnaît qu'il y a eu un souci en août et septembre sur les délais de traitement, le national s'est emparé de cette problématique et a mis en place une veille quotidienne.

- Les rejets des documents scannés par les demandeurs, couplés avec le retrait ou la « mise en panne » des photocopieurs DE : pour la direction il n'y a pas de problème, il faut « rompre les habitudes », autrement dit les de-

mandeurs n'ont qu'à se débrouiller ! Qu'on ne s'étonne pas du taux de satisfaction...

- Les consignes de liquidation en l'état : c'est une directive régionale.

- Les consignes multiples données aux agents GDD suite au traitement de la DAL : envoi d'un mail, appel ou les deux : la direction convient que les consignes doivent être harmonisées, et passer par un seul canal.

Le message de la direction est clair : tout va bien, un groupe projet est mis en place !

Détection de potentiel

Contrairement à l'engagement de la direction, il n'y aura pas de note régionale, les agents doivent se référer à la note nationale du 22 mars 2016.

Le principe : le N+1 fait remonter à la DT le nom de l'agent détecté pour un poste en management. Après validation de la DT, celle-ci fait remonter au comité carrières qui valide ou non l'entrée dans le dispositif. L'agent identifié reçoit un dossier à remplir dans un délai de 3 semaines. L'agent est ensuite convoqué devant un jury pour un entretien. Le jury transmet son avis au comité carrières, qui décidera ensuite de la validation ou non de la candidature de l'agent, et dans quel délai (court ou moyen terme).

Vote du budget prévisionnel ASC et fonctionnement 2016

Le bureau du CE présente une proposition de budget. Le SNU fait une contre-proposition de budget.

Votes de la proposition du bureau : 9 pour (SNAP, CGC, CFDT) et 5 abstentions

Votes de la proposition du SNU : 2 pour, 9 contre et 4 abstentions

Points divers

Le SNU interpelle la direction concernant les missions IEJ sur l'ex-Haute-Normandie. La direction nous informe que le dispositif s'arrête au 31/12/2016 ! Le SNU demande à la direction d'informer les collègues concernés le plus tôt possible, et demande quelle solution peut apporter la direction. La direction nous dit travailler sur le sujet et revenir vers nous dès que possible.

Le SNU alerte sur la formation « naviguer sur internet ». Nous demandons si la formation est obligatoire pour tous les agents, la direction n'est pas en capacité de nous répondre. Au vu du contenu (genèse d'internet, les favoris, l'historique, etc...), le SNU dénonce cette formation destinée à priori à faire du chiffre sans souci de l'intérêt de ses agents.

Consultation sur la politique sociale de Pôle emploi

Cette consultation, depuis la loi Rebsamen, est l'une des trois consultations obligatoires du CE, et porte sur les emplois, la formation, les conditions de travail des agents de Pôle emploi. La direction a transmis le 24 octobre aux élus des documents comprenant : les bilans sociaux 2015 des 2 ex-régions, les rapports de situations comparées femmes-hommes des 2 ex-régions, les bilans formations 2015 des 2 ex-régions, les bilans des plans de préventions des risques 2015 des 2 ex-régions, ainsi qu'une note résumant (de façon plus que succincte) ces documents.

L'ensemble des élus déplorent le peu de temps consacré (1/2 journée) par la direction à un sujet pourtant d'importance ! La direction ne souhaite pas aborder l'ensemble des documents, mais essentiellement la note. Les élus

refusent et souhaitent aborder les documents dans leur ensemble.

L'ensemble des élus demandent une suspension de séance. A la reprise, une délibération, mandant un expert pour éclairer les élus, est votée à l'unanimité. Ce

vote donne également un délai plus conséquent avant la consultation (nous passons de un à deux mois).

Une fois encore, la direction nous prouve toute l'importance qu'elle accorde au dialogue social...

Les ASC selon le SNU-FSU : plus, mieux, pour toutes et tous

Face aux propositions de budget prévisionnel votées en CE fin octobre, le SNU-FSU avait fait des contre-propositions :

Le SNU-FSU a d'abord proposé que dans la continuité budgétaire 2016, les collègues qui n'avaient pas reçu de dotation agent et/ou enfant en 2016 se reçoivent une dotation.

En lieu et place de chèques « Illicado » de 80 ou 40 euros pour les uns et 0 pour les autres, le SNU proposait 90 euros pour tous les agents présents au 1er octobre 2016 en chèques Cadhoc ou en chèques culture. Selon les représentants du SNU-FSU, les collègues préféreront en effet une dotation plus intéressante et plus variées en lieu et place d'une dotation moindre, voire d'une absence de dotation, même si, sur la fiche de liaison, le CE leur offre des petits chats qui se font des câlins !

Pour le SNU, il est en effet injuste et illégitime que des agents soient discriminés et/ou exclus de telles opérations.

Le budget prévisionnel permettait de réaliser cette opération. Vous trouverez ci-dessous la proposition mise au vote par le SNU-FSU Normandie lors de la réunion du CE de fin octobre :

Le SNU-FSU s'oppose au principe de la distribution de chèques cadeaux dans le cadre d'événements familiaux. Si le CE votait une telle prestation, il validerait le principe de donner 100 euros supplémentaires à des collègues ayant très majoritairement déjà reçu une dotation agent en 2016 alors que d'autres collègues n'ont rien perçu et ne percevront rien.

De plus, les personnes qui choisissent de se marier, de se pacser et/ou d'avoir des enfants ne le font pas dans cette perspective de se voir offrir 100 euros par le CE.

Le SNU-FSU retient le principe de permettre l'acquisition de billetterie Disney au prix CE et donc sans impact sur le budget disponible.

Le SNU-FSU est favorable au maintien de l'adhésion à Trip Normand.

Budget disponible à l'issue de la dévolution des biens

ASC : 296109,74€ dont 165248,79€ issus du CE Basse-Normandie et 130860,95€ issus du CE Haute-Normandie.

Récapitulatif budgétaire de la proposition du SNU-FSU

Budget disponible 296109,14€

Dotations agent : 238500€+ frais d'impression et d'expédition

Billetterie 5000€

Aides et secours d'urgence : 20000€ (montant établi après échange avec l'assistante sociale)

Soit une dépense de 263500€

Reste 32609,14€ ce qui permet de financer les frais d'impression et d'expédition en lettre suivie des chèques cadeaux de fin d'année. Le CE n'a aucune raison de conserver un reliquat sur le budget ASC. Il lui incombe par contre de penser rapidement au budget 2017